

**AVIS n° 2008/12-03**  
**relatif à l'habilitation de l'École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand (ENSCCF)**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand (ENSCCF) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations,
- Vu le rapport établi par MM. Pierre-Étienne BOST et Philippe MASSÉ, et présenté lors de la séance plénière du 2 décembre 2008,

**LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR A ADOPTÉ LE PRÉSENT AVIS :**

L'École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand a été créée en 1908 sous le nom d'École de chimie industrielle. Elle constitue un établissement public à caractère administratif rattaché à l'Université Clermont-Ferrand II au sens de l'article L719-10 du Code de l'éducation. Elle dispose de l'autonomie financière et pédagogique prévue par ce statut.

L'école fait partie de la Fédération Gay-Lussac dont elle est membre fondateur.

Elle dispose d'une bonne notoriété et de moyens matériels adaptés, et a une implication recherche satisfaisante. Elle bénéficie d'un bon ancrage industriel et a développé des relations internationales significatives, qui pourraient cependant être mieux structurées.

Une politique qualité a été mise en place.

L'école est active au sein du PRES *Clermont Université* au sein duquel elle travaille avec les autres écoles d'ingénieur clermontoises.

Le cursus vise à former en trois ans des ingénieurs aptes à l'étude et à la conception dans les domaines des industries chimique, pharmaceutique et parachimique, sur la base de solides compétences en chimie et dans les domaines généraux de l'ingénieur.

Quatre options sont proposées en 3<sup>ème</sup> année.

Les enseignements sont de niveau et de qualité satisfaisants, et le placement des diplômés est bon.

Les recommandations émises en 2003 ont été pour l'essentiel suivies.

Les enseignements d'informatique, de qualité, de sécurité, de langues étrangères et de sciences humaines ont été développés et les vacances industrielles augmentées.

La pratique de l'année-césure, si elle reste conséquente, a néanmoins été réduite par rapport à la situation observée en 2003.

En conséquence, **la CTI émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de six ans à compter de la rentrée 2009 de l'habilitation de l'École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand**, en formation initiale sous statut d'étudiant et par VAE,

/...

Le label européen pour les formations d'ingénieur *EUR-ACE Master* pourra être attribué au diplôme d'ingénieur de l'ENSCCF, sur demande de l'établissement à la CTI.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 2 décembre 2008

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 10 mars 2009

Le président

A handwritten signature in blue ink on a light yellow rectangular background. The signature is stylized, starting with a large 'B' and ending with a long horizontal stroke.

Bernard REMAUD